



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

**CERTIFICAT D'AGRÈMENT
D'UN MODÈLE DE COLIS****F/411/IF-96 (Aa)
page 1/2**

L'Autorité compétente française,

Vu la demande présentée par la société **TN International** par les lettres CEX-13-00075805-160 du 19 décembre 2013 et CEX-14-00097198-110 du 17 décembre 2014,

Vu le dossier de sûreté, DOS-13-00078383 rév. 1 du 17 décembre 2014,

Certifie que le modèle de colis constitué par l'emballage **CN2700** décrit ci-après dans l'annexe 0 à l'indice a et :

- chargé :
 - d'au maximum 4 éléments de contrôle non irradiés ORPHEE, tels que décrits en annexe 1 à l'indice a ;
 - ou d'au maximum 4 éléments de contrôle non irradiés HFR, tels que décrits en annexe 2 à l'indice a ;est conforme en tant que modèle de colis de type IP-2 chargé de matières fissiles ;
- vidé, contaminé ou non, muni ou non de ses aménagements internes, est conforme en tant que modèle de colis de type IP-2,

aux prescriptions des règlements, accords ou recommandations ci-après énumérés :

- règlement de transport des matières radioactives de l'Agence internationale de l'énergie atomique, collection normes de sûreté, N°TS-R-1, édition de 2009 ;
- accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR) ;
- arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (arrêté TMD).

Le présent certificat ne dispense pas l'expéditeur d'observer les prescriptions établies par les autorités des pays à travers ou vers le territoire desquels le colis sera transporté.

La validité du présent certificat expire le : **31/12/19**

Numéro d'enregistrement : **CODEP-DTS-2014-057486**

Montrouge, le 7 janvier 2015

Le Directeur général adjoint

Julien Collet

RÉCAPITULATIF DES ÉMISSIONS DU CERTIFICAT

émission	expiration	type d'émission et modifications apportées	Autorité	cote du certificat	indice de révision							
					corps	t	0	1	2	3	4	5
	31/12/19	Agrément initial	ASN	F/411/IF-96	Aa	-	a	a	a	-	-	-

